

1 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la réalisation d'inventaires de terrain reposant sur l'Indice de Qualité Ecologique (IQE) sur l'emprise de la Base FUSCO à Lanester (56).

1.2 Procédure retenue

La procédure retenue pour la présente consultation est la procédure adaptée ouverte consacrée par les articles R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

1.3 Allotissement

Les prestations concernées ne sont pas alloties.

1.4 Forme du marché

Le marché est un marché ordinaire.

1.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la réception de la dernière offre.

Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. En ce cas, c'est la date limite de remise de ces dernières qui sera prise en compte.

1.6 Visite

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

1.7 Variantes

Les variantes sont interdites.

1.8 Groupement d'entreprises (Cotraitance)

Si le soumissionnaire se présente sous la forme d'un groupement, celui-ci pourra être solidaire ou conjoint avec solidarité du mandataire.

Le soumissionnaire ne pourra pas se présenter en qualité de mandataire d'un groupement et de membre d'un autre groupement ou de soumissionnaire individuel.

2 MODALITES D'APPRECIATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres parvenant après la date et l'heure limites fixées dans l'appel d'offre, éventuellement reportée, ou non rédigées en langue française ou non accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, seront rejetées sans jugement sur le fond.

2.1 Appréciation des candidatures

Dans tous les cas, la(es) candidature(s) sera(ont) appréciée(s) sur la base des renseignements et documents demandés, en tenant compte de la situation juridique des opérateurs économiques ainsi que de leurs garanties et capacités techniques et financières.

Pour justifier de ses capacités, le candidat peut demander que soient également prises en compte celles d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas, il devra justifier des capacités de ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

La(es) candidature(s) ne présentant pas les garanties et capacités juridiques, techniques et financières sera(ont) rejetée(s).

2.2 Appréciation des offres

2.2.1 Critères de sélection des offres

2.2.1.1 Pondération

Les offres seront évaluées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critère	pondération
1. Prix	60 %
2. Valeur Technique	40 %

⇒ Critère n°1 : prix

Il est précisé que le critère prix sera apprécié selon un classement sur la base du montant global et forfaitaire figurant à l'Acte d'Engagement.

⇒ Critère n° 2 : valeur technique de l'offre :

Il est précisé que le critère valeur technique sera apprécié selon les critères énoncés au paragraphe Méthodologie d'attribution des notes du présent document en tenant compte de la note méthodologique fourni par le candidat.

2.2.1.2 Méthodologie d'attribution des notes

A - L'évaluation du prix se fera par la méthode suivante :

Note prix pondéré = (Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre examinée) x60

En cas de contradiction dans l'offre d'un candidat :

- Les indications de prix portés dans l'Etat des Prix Forfaitaires (EPF) prévaudront sur toutes autres indications de prix figurant dans l'offre ;
- Les erreurs de report, de multiplication ou d'addition contenues dans l'EPF seront rectifiées ;

C'est le montant de l'EPF ainsi corrigé qui sera pris en considération lors du classement des offres.

B - L'évaluation du critère technique se fera par la méthode suivante :

1- Évaluation de la valeur technique de l'offre :

Il est précisé que le critère valeur technique sera analysé selon les critères énoncés ci-dessous et en tenant compte du mémoire technique fourni par le candidat.

Sous critères techniques		Nombre de points
1 : Compétences de l'équipe dédiée au marché	Analyse de la complémentarité de l'équipe intervenante y compris des sous-traitants envisagés (qualification/formation du personnel) avec à minima un spécialiste flore et un spécialiste faune.	40
2 : Méthodologie des prestations	Capacité du candidat à proposer une méthodologie détaillée des différentes prestations à réaliser au titre des parties techniques et description des moyens techniques utilisés pour réaliser les inventaires et les différents taxons. La méthodologie est basée sur un retour d'expériences de prestations similaires. (20 pts par partie technique)	60
TOTAL DE POINTS		100

2- Attribution de la note :

Note valeur technique pondérée = (nombre de points de l'offre technique évaluée / nombre de points de l'offre technique la meilleure) x 40

C- Le calcul de la note totale prise en compte pour le jugement se fera par la méthode suivante :

Note totale pondérée = Note prix pondérée + Note valeur technique pondérée

2.3 Classement des offres et attribution du marché

L'examen des offres par l'acheteur donnera lieu à un classement selon les critères cités plus haut. Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse.

2.4 Négociation

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires. Cependant l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales.

3 CONTENU DES PLIS ET MODALITES D'ETABLISSEMENT DES OFFRES

Pour chaque lot, le pli contient tous les documents et renseignements demandés au titre de la candidature et de l'offre.

Tous les documents et renseignements demandés au titre de la candidature et de l'offre devront être transmis par voie électronique sur la plate-forme des achats de l'état depuis www.marches-publics.gouv.fr.

3.1 Documents relatifs à la candidature

Les candidats fourniront impérativement les formulaires de déclaration suivants ou leurs équivalents :

- DC1 (lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants),
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement),
- Attestation URSAFF,
- Attestation Fiscale,
- Attestation de responsabilité civile professionnelle,
- Attestation du pouvoir de la personne signataire du marché habilité à engager la société.

3.2 Documents relatifs à l'offre

Il est précisé qu'aucune modification ou réserve ne doit être apposée sur les documents proposés par l'administration, sous peine d'entraîner le rejet de l'offre. Le candidat produira un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous :

Un projet de marché comprenant :

↳ Un **Acte d'Engagement (AE)** : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

Cet Acte d'Engagement devra être accompagné de :

- L'annexe n°1 **RIB** : à compléter et à joindre.
- L'annexe n°2 **EPF** : cadre joint à compléter et à joindre.

Un mémoire technique

- Les éléments exigés au titre du § 2.2 du présent RC. Le mémoire technique comportera 3 chapitres correspondant aux 3 sous-critères techniques.
- Tout document complémentaire jugé utile par le soumissionnaire et permettant de préciser son offre.

4 MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les offres devront parvenir au SID Atlantique avant la date et l'heure figurant sur **la lettre de consultation**.

ATTENTION : Les plis parvenant après la date et l'heure limites sur PLACE seront refusés.